



Royaume de Belgique

Région de Bruxelles-Capitale

COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE

Service Enseignement

02.563.59.11

02.563.59.28

## FORMULAIRE DE DEMANDE

**Prime visant à encourager l'apprentissage du néerlandais dans l'enseignement francophone de la commune de Berchem-Sainte-Agathe.**

Depuis le 1 octobre 2020, les primes ne sont plus versées en euros mais en chèques commerces du même montant. Ces chèques commerces sont à dépenser dans le réseau de commerçant local berchemois. Pour bénéficier de ces chèques commerces, inscrivez-vous sur la plateforme en ligne [www.chèquescommerces1082.be](http://www.chèquescommerces1082.be)

### 1) Données relatives au demandeur

Nom, prénom : .....

Domicile : .....

Téléphone : .....

Mail (en lettres majuscules) : .....

École primaire francophone de Berchem-Sainte-Agathe où vous travaillez : .....

.....

### 2) Prime communale demandée

- Vous êtes détenteur du certificat de connaissance approfondie du néerlandais, et êtes/avez été professeur de néerlandais dans une école primaire francophone de Berchem-Sainte-Agathe.
- Vous êtes détenteur du certificat de connaissance approfondie du néerlandais, vous avez suivi une formation au cours des deux dernières années pour obtenir ce certificat, et êtes/avez été professeur de néerlandais dans une école primaire francophone de Berchem-Sainte-Agathe.

Joindre :

1. Une copie recto/verso de la carte d'identité du demandeur ou une copie papier des informations sur la puce ;
2. Une copie du certificat de connaissance approfondie du néerlandais délivré par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
3. Une attestation de dispense pour l'année 2020-2021 d'un cours de néerlandais en qualité d'instituteur ou de maître de seconde langue au sein d'une école primaire située sur le territoire de la commune de Berchem-Sainte-Agathe signée par le directeur d'établissement\* ;
4. Pour la prime complémentaire visée à l'article 4, une copie des factures des frais exposés pour toute formation suivie visant à obtenir le certificat de connaissance approfondie du néerlandais.

\*Cette attestation doit mentionner les dates de désignation en tant que maître de néerlandais et la charge horaire hebdomadaire que représentaient ces cours.

Berchem-Sainte-Agathe, le .....

Signature

À RENVOYER AU COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS AVENUE DU ROI ALBERT 33 - 1082 BERCHEM-SAINTE-AGATHE